



MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ



Déclarer les décès en ligne
avec l'application CertDc

CertDc

CertDc en bref

► CertDc : pour qui ?

- Pour les **médecins** (et aux professionnels venant en appui des médecins pour compléter le certificat, selon leur mode d'organisation habituel),



► Une application qui dématématise le « certificat de décès »

- un **formulaire en ligne** identique au « certificat de décès » papier,
- des **explications et aides contextuelles**, conformes à la réglementation en vigueur,
- accessible gratuitement et **à tout moment**, depuis tout ordinateur connecté à **internet**, avec très peu de pré-requis techniques,

Certificat de décès

Volet administratif

- Identité du défunt pour le registre d'Etat Civil
- Informations utiles aux opérations funéraires

Volet médical

- Informations sur les causes et le contexte du décès
- Volet anonyme



Optimisé pour Internet Explorer et Mozilla Firefox



sur une application **sécurisée** (https, nom d'utilisateur - mot de passe / carte CPS)



Partenaires



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de la santé



Institut national de la statistique
et des études économiques

**Déploiement dans les établissements de santé
de la certification électronique en matière de certificats de décès :**

[Instruction ministérielle du 12 juillet 2013](#)

avec un objectif de 20 % de décès déclarés électroniquement par région fin 2015

Enjeux





► Objectifs d'une dématérialisation des « certificats de décès »

- **raccourcir les délais** d'obtention des causes de décès pour la veille et l'alerte sanitaire tant au niveau régional  que national 

Procédure actuelle : 2 semaines à 4 mois

Procédure dématérialisée : quasi immédiat

- **alléger certaines charges** liés au certificat papier et au circuit actuel de transmission
récupération / distribution des certificats papier
frais d'acquisition et de transmission 
taches de ressaisie   
 Médecin

- **faciliter l'exploitation des données pour tous**
meilleure lisibilité pour le  *donnant à terme des données plus fiables*
synthèse administrative automatisée des décès intervenus
constitution d'un infocentre accessible aux acteurs autorisés,   



Chercheur

Avantages ?

▶ En tant que **médecin**, je bénéficie :



Médecin

de la **disponibilité** constante de l'application et du formulaire (7j/7 - 24h/24)

d'une **aide en ligne** pour renseigner le certificat, notamment une aide au choix des opérations funéraires (suivant la réglementation en vigueur)

- d'une application sécurisée renforçant la **confidentialité** des données médicales
- de la possibilité de préparer et d'enregistrer un certificat avant de revenir le valider dans un délai de 96h à compter de sa date de création,
- de la possibilité, en cas d'erreur, de corriger un certificat que j'ai déjà validé (dans un délai de 96h)



▶ Dans le cadre d'un exercice en **établissement**, l'application permet en outre :

- de conserver un **mode d'organisation habituel** pour renseigner un certificat
Accès aux professionnels venant en appui des médecins pour compléter certaines parties du certificat.
- de disposer de **documents connexes** au certificat de décès, pré-remplis et imprimables
 - Autorisation/refus de demande de transport avant la mise en bière,
 - Attestation d'ablation de prothèse,
 - Certificat de mort naturelle,
 - Certificat médical récapitulatif,
 - Documents encadrant les autopsies et prélèvements
- de recevoir au quotidien la **liste des décès** certifiés au sein de l'établissement
- **d'alléger la distribution / circulation interne** de documents « papier »

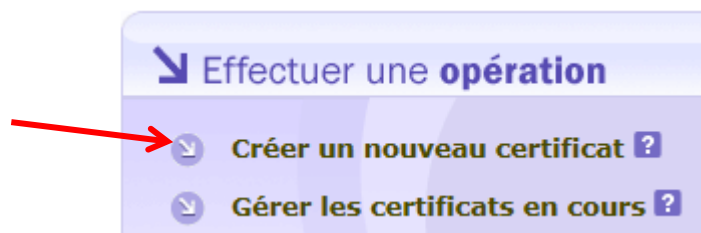


Testez CertDc

Se connecter à cette adresse : <https://sic.certdc.inserm.fr>
Cliquez sur « **découvrir CertDC pour la première fois** »



Puis « **créer un nouveau certificat** »
et voir les documents complémentaires pouvant être générés



La fonction « **gérer les certificats en cours** » vous permettra de retrouver le certificat fictif que vous avez créé pendant 96 heures après sa validation, pour le revoir ou le modifier.

Attention, vous verrez aussi ceux des autres testeurs.

En savoir plus

Certification électronique des décès

Vous trouverez en ligne des fiches :

- Fiche technique détaillée
- Démarche de mise en place (PPT)
- Modes d'organisation possibles
- Connexion avec la CPS
- Qualité de la certification électronique

<https://sic.certdc.inserm.fr>

Cliquez sur

« découvrir CertDC pour la première fois »

Autour des certificats de décès

Vous trouverez en ligne des informations :

- Qu'est-ce que le CépiDc ?
- Aspects réglementaires, confidentialité
- Bien renseigner les causes de décès
- Circuits de transmission des certificats
- Usage statistique

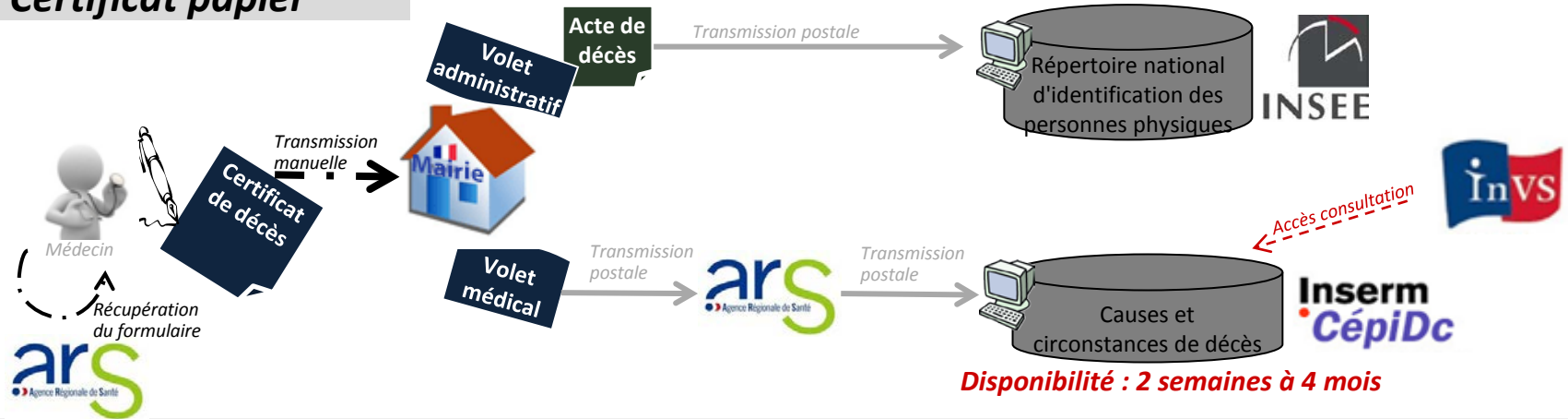
<https://sic.certdc.inserm.fr>

Cliquez sur la rubrique

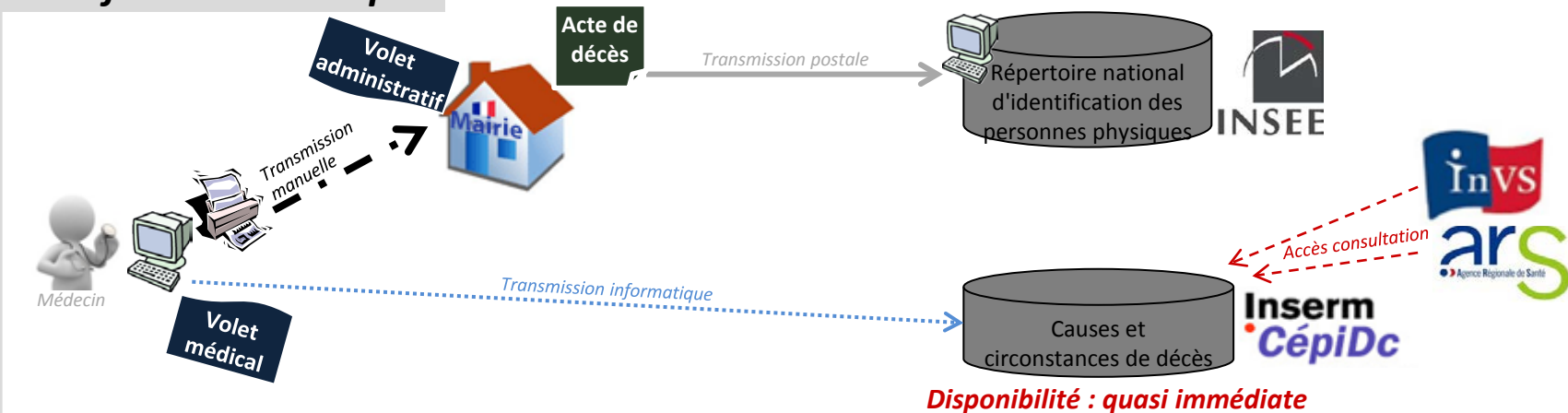
« Espace public »

Annexe : circuit de transmission

Certificat papier



Certificat électronique



Annexe : le projet

► Etapes du projet

Période	Etape	Remarques
2003	Evénement déclencheur du projet	L'épisode de canicule de 2003 invite à renforcer la réactivité du système d'information d'alerte sanitaire
2004 - 2006	Construction du dispositif	Fondement juridique et construction du système d'information
2007 - 2008	Expérimentation	15 établissements en test
2008 - 2010	1 ^{ère} phase de déploiement	Sur la base du volontariat + Circulaire DHOS / DGS du 3 juillet 2009 aux ARH pour déployer CertDc sur tous les établissements du réseau « Sentinelles » de l'InVS
2011 - 2012	Etudes puis construction d'une version 2	Ajustements selon les retours d'expérience en établissement Préparation de l'adaptation aux évolutions réglementaires et techniques
2013	2 ^{ème} phase de déploiement	Mise à disposition de la version 2 de CertDc + Instruction ministérielle de déploiement en établissement avec l'appui des ARS

► Quelques chiffres fin 2013

Nombre d'établissements certifiant électroniquement : **175**

Nombre de médecins certifiant électroniquement : **2 800**

31 900 certificats électroniques rédigés

5 % de décès certifiés
électroniquement
(France entière)